

Convocation envoyée le	27.05.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaients présents :

Mesdames BARONI, BOUCHERY, GARRIGUE, ANGEVIN, AVRY, HUBERT, LAURE, NÉRISSON, PIERROT, et ROBÉ.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, LELIEVRE, DUPONT, LAURIOL, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Dimitri FULNEAU à Martine BOUCHERY
 Monsieur Marc THIRY à Monsieur Emmanuel DUMENIL,
 Monsieur Antoine ORSONY à Madame Sylvie AVRY,
 Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT.

Absents : Madame Élodie DUPETY et Monsieur Richard MARTIN.

Le quorum étant atteint, Madame Sandra NERISSON est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Proposition de mécénat au profit de la Commune de Rochecorbon pour financer le programme de travaux de réhabilitation et de mise en sécurité du bâtiment « La Terrasse » (ALSH et crèche)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 238 bis et 200,

Considérant qu'en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur la commune, il y a lieu de diversifier les recettes de la collectivité.

Considérant que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent recevoir des dons au titre du mécénat et peuvent mettre en place des partenariats avec des acteurs économiques dans le respect des règles des marchés publics.

Considérant la proposition de mécénat formulé par le FONDS DE DOTATION LA VALINIERE (Siret n° 80394187100011) dont le siège social est domicilié au 94, Boulevard de la Tour-Maubourg à PARIS (75007) concernant les travaux de réhabilitation et de mise en sécurité du bâtiment « La Terrasse » (ALSH et crèche) pour un montant de 50 000,00 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de mécénat du FONDS DE DOTATION LA VALINIERE (Siret n° 80394187100011) dont le siège social est domicilié au 94, Boulevard de la Tour-Maubourg à PARIS (75007) d'un montant de 50 000,00 €
- 2) **PRÉCISE** que ce mécénat servira à financer les travaux de réhabilitation et de mise en sécurité du bâtiment « La Terrasse » (ALSH et crèche), sans autre contrepartie.
- 3) **DIT** que les crédits seront enregistrés au compte 10251
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Pour extrait conforme, le 04 juin 2025
Le Maire,


Emmanuel DUMENIL



La Secrétaire de séance,


Sandra NERISSON

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans